

Qu'est ce que la Fondation François Schneider ?

La Fondation a été créée en 2000 et reconnue d'utilité publique en 2005 grâce à une donation consentie par François Schneider.

La Fondation François Schneider a deux grandes missions : l'une à caractère culturel par le biais du concours "Talents Contemporains", en faveur des artistes contemporains, travaillant dans le domaine des arts visuels autour du thème de l'eau, l'autre à caractère éducatif, scolaire et universitaire, en faveur des jeunes bacheliers

Dans ce domaine, la Fondation a pour vocation d'aider les jeunes du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de l'Yonne, de toutes nationalités, particulièrement motivés mais ayant de sérieuses difficultés matérielles à poursuivre leurs études supérieures.

Rétablir les chances, favoriser l'insertion professionnelle, tels sont les objectifs de la Fondation François Schneider.

Depuis 2000, chaque année une centaine de bourses sont attribuées à des jeunes gens pour démarrer leurs études. Plus de 2000 étudiants en ont ainsi bénéficié.

Les bourses

La Fondation attribue des bourses qui permettent d'accéder aux études supérieures.

Sauf cas très exceptionnels, les bourses de la Fondation François Schneider sont accordées qu'une seule fois lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Le montant des bourses allouées par le Comité de sélection sera significatif, dans une fourchette pouvant se situer entre 300 et 5 000 euros, et variera en fonction des situations financières individuelles, mais également en fonction de l'objectif que les intéressés se proposent d'atteindre.



Comment bénéficier d'une bourse de la Fondation François Schneider ?

- Avoir ses parents résidant depuis au moins 6 ans dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin ou de l'Yonne.
- Être en classe de terminale dans un établissement public ou privé-conventionné (lycée d'enseignement général, technique ou professionnel) dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin ou de l'Yonne, l'année de la demande, et justifier le moment venu, du succès aux épreuves du baccalauréat.
- Rencontrer des **difficultés financières** pour mener à bien ses études.



L'appel à candidature pour l'année scolaire 2023 - 2024 est ouvert du **1^{er} mars au 1^{er} juin 2023**. Les élèves de terminale doivent compléter le dossier en ligne sur le site internet de la Fondation et le remettre dûment rempli, au chef de leur établissement.

Tout dossier incomplet sera rejeté et aucun dossier ne sera retourné. La Fondation se réserve le droit de vérifier, si elle le juge nécessaire, les informations fournies par le candidat et en fera un traitement strictement confidentiel.

Les bourses d'études seront attribuées, après avis du Directeur de l'établissement, puis du Comité de Sélection, par le Conseil d'Administration de la Fondation François Schneider à la fin du mois de septembre.

Plus d'informations sur fondationfrancoisschneider.org ou au 03.89.82.10.10.

Si vous envisagez de poursuivre vos études à Paris, en Île-de-France ou à l'étranger, l'élaboration du budget, notamment sur les questions de transport et d'hébergement sont souvent plus compliqués.

Pour mieux vous aider à établir votre budget, vous pouvez vous adresser dès à présent à Madame Strauss qui vous donnera des pistes : michele.strauss@orange.fr